



Demande d'aide au logement



Merci de compléter également un formulaire de déclaration de situation. Art. L 542-1et suivants, L 831-1 et suivants du code de la Sécurité sociale Art. L 351-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation

Merci de rappeler votre identité	
Votre nom :	Votre prénom :
Votre date de naissance :	
Numéro d'allocataire (si vous en possédez un):	
Numéro de sécurité sociale ou de MSA :	
Adresse du logement pour lequel vous demandez l'aide :	
Depuis quelle date résidez-vous à cette adresse ? Ce logement est-il votre résidence principale ? Oui noi	
► L'allocataire	► Conjoint, concubin(e) ou pacsé(e)
• Si vous êtes étudiant(e), bénéficiez-vous d'une bourse	• S'il (elle) est étudiant(e), bénéficie-t-il(elle) d'une bourse
d'études attribuée sur critères sociaux ? ☐ oui ☐ non	d'études attribuée sur critères sociaux ? ☐ oui ☐ non
Nom et adresse de l'organisme qui la verse :	Nom et adresse de l'organisme qui la verse :
■ Résidez-vous : ☐ dans une famille d'accueil et hébergé(e) ☐ à l'hôtel ou pension de famille Si vous résidez seul en foyer, aidez-vous financièrement votre Si vous êtes dans un de ces cas, cochez la case appropriée et	en centre de soins de longue durée
rien d'autre à remplir. Datez et signez ce formulaire.	
Dans tous les autres cas, répondez aux questions suivantes :	
■ Avez-vous un lien de parenté avec votre propriétaire ? ☐ oui	non
Si oui, lequel ?	
■ Votre conjoint(e) ou concubin(e) ou pacsé(e) a-t-il un lien de pa Si oui , lequel ?	arenté avec votre propriétaire ? \square oui \square non
■ Etes-vous logé(e) par votre employeur ? ☐ oui ☐ non	
■ Mettez-vous en sous-location une partie de votre logement ?] oui 🔲 non
Si oui, depuis quelle date ?	Surface totale sous-louée : m²
	Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses
■ Votre logement comprend-il une ou plusieurs pièces à usage pro	ofessionnel ? \square oui \square non
Si oui, depuis quelle date ? — — — — — — — —	Surface totale des pièces à usage professionnel : m
	Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses
■ Assumez-vous des frais supplémentaires pour l'occupation d'un	<u> </u>
□ oui □ non	7156
Si oui, depuis quelle date?	
Nom et adresse de l'employeur	0)
Nom et adresse du propriétaire	

Emplacement réservé

Date de la demande 11/09/2014

DAL

Page 1/2

IDX W 1075003 Y

2 Demande d'aide au logement

Si vous êtes propriétaire
■ Vous avez emprunté pour acheter ou faire construire : ☐ oui ☐ non
■ Vous avez emprunté pour réaliser des travaux d'augmentation de la surface habitable : ☐ oui ☐ non
■ Vous avez emprunté pour réaliser des travaux d'amélioration de votre logement (sauf travaux de papier peint, moquette, peinture, mobilier de
cuisine ou de salle de bains) : oui non
■ Autre cas (précisez : viager, location-vente, location-accession, rachat de soulte, etc.):
■ S'agit-il d'un PAP, PC ou PAS ? □ oui □ non
■ Avez-vous un ou plusieurs prêts complémentaires ? □ oui □ non
■ Etes-vous à jour dans le remboursement de votre prêt ? ☐ oui ☐ non
■ Surface totale du logement : m² Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses.
■ Mettez-vous en location une partie de votre logement ? □ oui □ non
Si oui , depuis quelle date ? Surface totale louée : m ²
Ne pas tenir compte des balcons loggias, terrass.
■ Votre logement comprend-il une ou plusieurs pièces à usage professionnel? □ oui □ non
Si oui , depuis quelle date ? Surface totale des pièces à usage professionnel : m ²
Ne pas tenir compte des balcons loggias, terrassi
■ Etes-vous co-emprunteur avec une personne autre que votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e) ? ☐ oui ☐ non
■ Assumez-vous des frais supplémentaires pour l'occupation d'un deuxième logement pour des raisons professionnelles ? ☐ oui ☐ nor
Si oui, depuis quelle date?
Nom et adresse de l'employeur
Nom et adresse du propriétaire
■ Le logement répond-il aux caractéristiques de décence énumérées ci-dessous : ☐ oui ☐ non
Principales caractéristiques de décence que le logement doit respecter (décret 2002-120 du 30 janvier 2002) • Le logement ne doit pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ; • la toiture, les murs, les peintures, les plafonds, les planchers, les installations électriques et de gaz ne présentent pas de risques manifestes pour la santé et la sécurité physique des occupants ; • l'éclairage et la ventilation sont suffisants et sans danger ; • il y a au moins un coin cuisine avec un point d'eau potable froide et chaude ; • l'installation de chauffage est suffisante et sans danger ; • l'installation sanitaire :
- s'il s'agit d'un logement de plus d'une pièce, l'installation sanitaire est complète et intérieure au logement, avec douche ou baignoire et WC, - si le logement ne comporte qu'une seule pièce, il y a au moins des WC qui peuvent être extérieurs au logement:
• le logement comporte une pièce principale ayant soit une surface d'au moins 9 m² pour 2,20 m de hauteur, soit un volume habitable d'au moins 20 m³.
Déclaration sur l'honneur du demandeur d'aide au logement
Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints. Je m'engage à signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.
A , le U U U U U U U U U U U U U U U U U U
Si le signataire est un représentant de l'allocataire, précisez ci-dessous ses nom, prénom, qualité et adresse :
Signature de l'allocataire ou de son représentant
La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles L.114-13, L.835-5 du code de la Sécurité sociale - Article L.351-13 du code de la constructie et de l'habitat - Article 441-1 du code pénal). La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demandé.
Emplacement réservé

Informations pratiques

Pour que votre dossier soit traité rapidement :

- répondez à toutes les questions qui vous concernent
- joignez toutes les pièces justificatives demandées
- n'oubliez pas de compléter une déclaration de situation

Pour bénéficier d'une aide au logement, votre logement doit répondre aux caractéristiques minimales de confort, de superficie et de sécurité fixées par la loi (Art. 187 de la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 ; décret 2002-120 du 30 janvier 2002).

► Pièces à joindre à votre demande

En fonction de votre situation...

Vous êtes locataire ou résident dans un foyer

Vous êtes propriétaire et vous remboursez un ou des prêts pour la construction, l'acquisition, l'agrandissement ou l'amélioration de votre logement

Vous êtes propriétaire et vous remboursez un viager ou des échéances de location-vente

...vous devez fournir

- l'attestation de loyer ou de résidence à faire compléter, dater et signer par votre bailleur ou gestionnaire.
- le(s) certificat(s) de prêt(s) établi(s) par votre (vos) organisme(s) prêteur(s) comprenant le tableau d'amortissement.
- l'attestation du notaire faisant apparaître les caractéristiques de l'opération.

La prime de déménagement

Quelles conditions remplir pour en bénéficier ?

- Changer de logement à l'occasion de l'arrivée à votre foyer de votre troisième enfant (ou plus). Ce déménagement doit avoir lieu entre le 1^{er} jour du mois suivant la fin de votre 3^{ème} mois de grossesse et le dernier jour du mois précédant celui où cet enfant a atteint ses 2 ans.
- Demander la prime de déménagement dans les 6 mois suivant le déménagement. Passé ce délai, vous ne pouvez plus en bénéficier.
- Avoir droit à une aide au logement pour votre nouveau logement dans les 6 mois suivant le déménagement.

Si vous répondez aux conditions ci-dessus,

joignez une "DEMANDE DE PRIME DE DÉMÉNAGEMENT" à votre demande d'aide au logement.



Attestation de loyer



Art. D 542.17 et R 831.11 du code de la Sécurité sociale A remplir par le propriétaire, le bailleur, la famille d'accueil... Arrêté du 22 août 1986 Nom et prénom (ou dénomination du propriétaire, bailleur ou mandataire, de la famille d'accueil) : Adresse: N° de téléphone : ____ certifie sur l'honneur que : M. et/ou Mme (noms et prénoms) locataire(s) en titre depuis le ____ du logement situé (adresse) ■ S'agit-il d'une chambre (pièce unique sans WC) ? ☐ oui ☐ non ■ Surface réelle du logement (en mètres carrés) : ____ m² ■ S'agit-il d'une colocation (sauf concubinage) ? ☐ non ☐ oui, nombre de colocataires ☐ ■ Montant mensuel du loyer du mois d'entrée dans le logement (indiquer celui payé par le locataire ou le colocataire pour un mois complet) si Al : montant hors charges : € si meublé Al : montant charges comprises : si Apl: montant hors charges: ■ Votre locataire (ou colocataire) est-il à jour dans le règlement de ses loyers ? ☐ oui ☐ non S'il n'est pas à jour dans le règlement de ses loyers, mois du dernier loyer acquitté : ■ S'agit-il d'un hébergement en sous-location ? ☐ non ☐ oui, s'agit-il d'un hébergement : ans une famille d'accueil par une association autre (préciser) : ■ Si le logement est conventionné (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal de l'organisme) • code bailleur ______ • code agence _____ • code programme ______ • code locataire • n° de convention S'il s'agit d'un logement pour lequel l'Al est versée automatiquement au bailleur (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal de l'organisme) • code bailleur _____ • code agence _____ • code programme ______ • code locataire ■ Dans les autres cas, souhaitez-vous recevoir directement l'aide au logement ? non oui (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal et remplir la demande de versement direct) ■ Le logement répond-il aux caractéristiques de décence énumérées ci-dessous : ☐ oui ☐ non Principales caractéristiques de décence que le logement doit respecter (décret 2002-120 du 30 janvier 2002) • Le logement ne doit pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ; • la toiture, les murs, les peintures, les plafonds, les planchers, les installations électriques et de gaz ne présentent pas de risques manifestes pour la santé et la sécurité physique des locataires ; • l'éclairage et la ventilation sont suffisants et sans danger ; • il y a au moins un coin cuisine avec un point d'eau potable froide et chaude ; • l'installation de chauffage est suffisante et sans danger ; • l'installation sanitaire : - s'il s'agit d'un logement de plus d'une pièce, l'installation sanitaire est complète et intérieure au logement, avec douche ou baignoire et WC, - si le logement ne comporte qu'une seule pièce, il y a au moins des WC qui peuvent être extérieurs au logement ; • le logement comporte une pièce principale ayant soit une surface d'au moins 9 m² pour 2,20 m de hauteur, soit un volume habitable d'au moins de 20 m³. (du propriétaire ou du bailleur ou famille d'accueil) _____ Le ____ ___

Emplacement réservé à la Caf

W 5002502 V Demande du 11/09/2014

ATTLOG N° d'allocataire:





Attestation de loyer - Demande de versement direct

Demande de versement direct de l'a S'il le souhaite, l'allocation de logement peut être versée directement au prop	
Pour faire cette demande, le logement (hors foyer) doit répondre aux card	actéristiques de la décence (décret 2002-120 du 30 janvier 2002).
Le bailleur désigné ci-dessous demande que les paiements de l'aide au	_
	(joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou d'épargne)
Le bailleur : nom ou raison sociale	
Adresse	
s'engage en contrepartie à signaler à la Caisse tout impayé dans les trois me	ois suivant son apparition et immédiatement le départ de l'allocataire
du logement concerné et prend connaissance du fait qu'à défaut, il devra re	-
au rogenienie een prenie een maaroum een maar qu'u au den au re	The control of the co
A le	Signature et cachet (du bailleur ou famille d'accueil)





Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement



Livres V et VIII du code de la Sécurité sociale Livre III du code de la construction et de l'habitation

Une seule déclaration de situation suffit, même pour plusieurs demandes de prestations. Répondez à toutes les questions qui vous concernent, joignez toutes les pièces justificatives demandées, n'oubliez pas de dater et signer votre déclaration de situation.

-Allocataire	►Conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e)
Personne qui demande les prestations familiales et qui est responsable du dossier	
☐ Monsieur ☐ Madame	☐ Monsieur ☐ Madame
Nom de famille (de naissance):	Nom de famille (de naissance):
Nom d'usage : (facultatif et s'il y a lieu)	Nom d'usage : (facultatif et s'il y a lieu)
Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :	Prénoms (dans l'ordre de l'état civil):
Date de naissance :	Date de naissance :
Lieu de naissance : ville département	Lieu de naissance : ville département
Ou pays en cas de naissance à l'étranger :	Ou pays en cas de naissance à l'étranger :
Nationalité :	Nationalité :
☐ Française ☐ UE, EEE* ou Suisse ☐ autre	☐ Française ☐ UE, EEE* ou Suisse ☐ autre
Numéro de Sécurité sociale :	Numéro de Sécurité sociale :
Date d'entrée en France si vous résidiez à l'étranger :	Date d'entrée en France s'il résidait à l'étranger :
* Cf liste des pays en page 4	* Cf liste des pays en page 4
Si vous êtes inscrit à la Caf/MSA de votre département ou avez été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme : Pays : Numéro d'allocataire ou numéro de dossier :	S'il est inscrit à la Caf/MSA de son département ou a été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme : Pays : Numéro d'allocataire ou numéro de dossier :
-Votre adresse Votre adresse complète :	
Code postal : Commune :	Pays :
Numéros de téléphone - Domicile :	Autre (travail ou portable):
Adresse mél :	
Depuis quelle date résidez-vous à cette adresse ? :	
Combien de personnes vivent à votre domicile (y compris vous et votre	conjoint) ?:
• Si vous vivez en couple et que votre conjoint, concubin ou pacs le pays : depuis quelle da	é réside à l'étranger, précisez : te :
Pour bénéficier des prestations familiales, vous et vos enfants devez récommunautaires ou d'accords internationaux.	sider habituellement en France, sauf si votre situation relève des règlements S 7103 j - 10/2013
Emplacement réservé	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

Date de la demande 11/09/2014

DSIT

Page 1/4

IDX W 1005004 U



Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

		,				
Situation familiale	2					
Vous vivez en couple	na ôtra mariá r	i noosá donuis	le			
Vous vivez seul(e)	1					
☐ Vous êtes célibataire						
☐ Vous êtes divorcé depuis	le					
Uous êtes séparé légalem	nent (séparatio	n sans divorce	avec intervention du juge) o	lepuis le 📖		
			mpu votre pacs depuis le			
☐ Vous êtes veuf ou veuve	depuis le					
Parents séparés						
• Si l'autre parent d'un de v	os enfants est	dans une ou pl	usieurs des situations suivar	ntes, cochez la(les) cas	se(s) corresponda	ante(s):
il réside dans un des Eta	its de l'UE, EI	EE* (hors Franc	ee) ou en Suisse			
il travaille pour un empl						
			emnisation (maladie, chôm			
• Une pension alimentaire es	st-elle fixée et	t/ou versée pour	vos enfants par l'autre par	ent? □ oui □ r	non	
* Cf liste des pays en page 4						
Enfants à votre cha	rge et aut	tres persor	ines de votre foyer			
Si besoin, vous pouvez décla	arer d'autres e	enfants ou perso	1 1	dre à ce formulaire.		
Nom et prénoms	Date	et lieu	Date d'arrivée	Situation actue	elle Enfant	Enfant en
(dans l'ordre de l'état civil)		e naissance	au foyer et lien de parent (Fille, fils, nièce, neveu, enfant recuei	(Scolarité, apprentissage,	activité résidant à	résidence
			parent, aucun lien)	professionnelle*)	l'étranger	alternée**
1.						
						9 9 9 9
2						
[
2						
3						
4						
5						
* Si l'enfant est salarié ou appr	enti, précisez so	on dernier salaire	net mensuel et la date de débu	t de son activité, et date	de fin de contrat s	i apprenti.
** En cas de séparation et de ré						
demander le partage des allocat			ormulaire «Enfant(s) en réside	nce alternée - Déclarati	on et choix des par	rents» sur
caf.fr ou msa.fr ou demandez-le						
- Si vous êtes âgé(e)	de moin	s de 25 an	s ou si votre conj	oint(e), concul	oin(e)	
ou pacsé(e) est âg			-			
↑ Si vous demandez des pre	estations. vos t	oarents et/ou cei	x de votre conioint ne pourr	ont plus bénéficier des l	prestations au'ils	percoivent
Si vous demandez des pre pour vous en tant qu'enj	fant à leur cha	arge.	<i>y</i> · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	······································	1	7 - 3
		■ Paı	ents de l'allocataire	■ Parents du co	onjoint, concubin o	ou pacsé
L'un de vos parents perçoit-	il pour vous			_	_	
des prestations familiales, A	pl, Rsa?		∟ oui ∟ non		oui 🗆 non	
Si oui, Nom du parent alloca						
Prénoms:						
Adresse:						
Code postal et commune :				i contract of the contract of		
Organisme de prestations fai						
Numéro d'allocataire (s'il en po						
Marmóna da gágamitá gagiala i						

Emplacement réservé

Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

-Situation(s) professionnelle(s)) actuelle(s)	
	■ Allocataire	■ Conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e
■ Salarié (y compris en préretraite progressive) Nature du contrat (Cdd, Cdi, intérim, etc.)	depuis le	depuis le
■ Apprenti	depuis le	•
Stagioire de la formation professionnelle	fin le :	
Stagiaire de la formation professionnelle Travailleur in départ que appleuseur		
■ Travailleur indépendant ou employeur	_	
■ Non salarié agricole	depuis le	
Auto-entrepreneur		
■ Conjoint collaborateur Pour toutes ces situations, précisez :	depuis le depuis le	
S'il y a lieu, le nom de l'employeur ou de l'organisme		
de formation et son adresse :		
Vous ou votre employeur cotisez en France:	☐ à l'Urssaf ☐ à la MSA (r	égime agricole) 🔲 à l'Urssaf 🔲 à la MSA (régime agricole)
	autre régime, lequel ?	autre régime, lequel ?
à l'étranger :	précisez le pays :	précisez le pays :
■ Chômeur (indemnisé ou non)	depuis le uuuuu	⊔⊔⊔⊔ ☐ depuis le ⊔⊔ ⊔⊔⊔⊔⊔
Si indemnisé, précisez l'organisme		
S'agit-il de chômage partiel ?	□ oui □ non	□ oui □ non
\blacksquare Retraité, pensionné (y compris en préretraite totale) .	depuis le depuis le	depuis le depuis le
De quel(s) régime(s) percevez-vous une pension?		
■ En maladie	depuis le	
■ Autre cas (congé maternité, congé parental, hospitalisation, détention sauf régime de semi-liberté, longue maladie, etc.).: Nom et adresse de l'établissement en cas	depuis le Précisez la situation :	Depuis le Depuis le Précisez la situation :
d'hospitalisation ou de détention :		
Si pour une de ces situations, les indemnités ou pensions sont versées par un pays étranger :	Nom de l'organisme et pays :	Nom de l'organisme et pays :
■ Etudiant	depuis le	
■ Sans activité professionnelle		_
	depuis toujours	
Déclaration sur l'honneur		
Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration e Fait à :		
Si le signataire est un représentant de l'allocataire, précisez ci-	dessous	ature de l'allocataire ou de son représentant

Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L.114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-13 - amende, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités).

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé

Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

► Pièces à joindre à votre déclaration

Si vous n'êtes pas encore allocataire, veuillez joindre toutes les pièces qui vous sont demandées. Attention, vous pouvez être concernés par plusieurs rubriques.

Si vous êtes déjà allocataire, veuillez joindre uniquement les pièces relatives à votre changement de situation ou à l'arrivée d'une personne à votre foyer.

La Caf ou la MSA est susceptible de vous demander des pièces complémentaires.

Dans tous les cas, pour les nouveaux allocataires	 un relevé d'identité bancaire (avec code BIC - IBAN); un formulaire Caf ou MSA de déclaration de ressources de l'avant dernière
anocatanes	année civile téléchargeable sur caf.fr ou msa.fr (nécessaire pour étudier vos droits aux prestations sous condition de ressources).
Si vous attendez un enfant	• la déclaration de grossesse établie par un praticien.
Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes en chômage partiel	• l'attestation de l'employeur ou la photocopie des bulletins de salaires des mois concernés.
Si vous ou votre conjoint, concubin ou pascsé êtes au chômage et relevez d'un autre organisme que Pôle Emploi	• la photocopie de la notification d'attribution ou de refus d'allocation.
Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes pensionné de plusieurs régimes à la fois (général, agricole) ou d'un pays étranger	• la photocopie des notifications d'attribution de chacune des pensions (retraite de base et invalidité), y compris de réversion.
Pour vous et toutes les personnes de votre foyer de nationalité étrangère nées hors de France	• la photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour** en cours de validité ou visa long séjour valant titre de séjour ou, en l'absence d'un de ces documents, carte de ressortissant d'un état de l'UE ou de l'EEE* ou carte du combattant (avec photo) ou livret de circulation.
Si vous êtes de nationalité étrangère autre que UE, EEE* ou Suisse	• <i>pour vous :</i> la photocopie de votre titre ou document de séjour** en cours de validité ;
	• et, pour vos enfants mineurs, s'ils sont nés à l'étranger : la photocopie du certificat de l'Ofii (ex. Anaem) délivré dans le cadre du regroupement familial ou du visa délivré par l'autorité consulaire et comportant le nom de l'enfant si un parent a un titre de séjour avec la mention «Scientifique» ou attestation préfectorale certifiant la régularité du séjour de l'enfant dont un parent est détenteur d'une carte de séjour temporaire avec la mention «Vie privée et familiale» attribuée au titre d'une régularisation exceptionnelle.
Si vous avez à votre charge des enfants majeurs de nationalité étrangère autre que UE, EEE* ou Suisse	• la photocopie de leur titre ou document de séjour** en cours de validité.
Si vous êtes demandeur d'asile, réfugié, apatride ou bénéficiaire d'une protection subsidiaire	• pour vous : la photocopie lisible de votre titre de séjour** en cours de validité ou récépissé constatant l'admission en France au titre de l'asile ou récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale avec la décision de l'Ofpra ou de la Cour Nationale du Droit d'asile précisant le type de protection accordée;
	• et, pour vous et votre conjoint : la photocopie lisible d'un acte de naissance ou, en l'absence de ce document, du document d'état civil établi par l'Ofpra;
	• et, pour les enfants à votre charge: la photocopie lisible d'un acte de naissance ou, en l'absence de ce document, la photocopie du livret de famille ou du document d'état civil établi par l'Ofpra.

^{*} Les pays de l'Union européenne (UE) et de l'Espace économique européen (EEE)

Allemagne – Autriche – Belgique – Bulgarie – Chypre – Croatie – Danemark – Espagne – Estonie – Finlande – France – Grèce – Hongrie – Irlande – Islande – Italie – Lettonie – Liechtenstein – Lituanie – Luxembourg – Malte – Norvège – Pays Bas – Pologne – Portugal – République Tchèque – Royaume-Uni – Slovaquie – Slovénie – Suède.

^{**} La Caf/MSA vérifie les documents transmis auprès des services du Ministère de l'Intérieur.





Ressources de l'année 2012

Déclarez SANS LES CENTIMES tous les revenus perçus en France, hors de France ou versés par une organisation internationale (articles R. 532-3, R. 831-6 et D. 542-10 du code de la Sécurité sociale et R. 351-5 du code la Construction et de l'habitation).

Numéro d'allocataire : N° de Sécurité sociale : Nom, prénom: (de l'allocataire) Adresse: VOTRE CONJOINT, 1 PERSONNES DONT LES RESSOURCES **VOUS** ENFANT OU AUTRE PERSONNE CONCUBIN OU PACSÉ SONT À DÉCLARER Nom Prénom Date de naissance Absence de ressources en 2012 cochez la case 2 SALAIRES · traitements, salaires, heures supplémentaires et indemnités de Sécurité sociale (maladie, maternité, paternité, fraction imposable d'accident du travail ou de maladie ______€€ ______€ professionnelle) frais réels déductibles \square \square \square \square \square \in _____€ \square \square \square \square \square \in 3 INDEMNITÉS D'ACCIDENT DU TRAVAIL OU DE MALADIE PROFESSIONNELLE (fraction non imposable) _____€ \square \square \square \square \square \in _____€ 4 ALLOCATIONS DE CHÔMAGE ET PRÉRETRAITES oxdot $\sqcup \sqcup \sqcup \sqcup \sqcup \in$ _____€ 5 REVENUS DES NON SALARIÉS (BIC - BNC - BA - MICRO BIC...) • adhérent d'un centre de gestion agréé, ou "régime micro" ou autoentrepreneur ______€ _____€ _____€ • non adhérent d'un centre de gestion agréé $oldsymbol{\sqcup} oldsymbol{\sqcup} oldsymbol{\sqcup} oldsymbol{\sqcup} oldsymbol{arphi}$ ______€ 」______€ • forfait non fixé : cochez la case 6 DÉFICITS DE L'ANNÉE 2012 • professionnels _____€ _____€ \square \square \square \square \square \square \square \square \square \square \subseteq _____€ \square \square \square \square \square · fonciers 7 RETRAITES, PENSIONS ET RENTES IMPOSABLES (les Allocations supplémentaires vieillesse ou invalidité et l'Allocation de solidarité _____€ _____€€ aux personnes âgées ne sont pas à déclarer) 8 PENSIONS ALIMENTAIRES REÇUES \square \square \square \square \square _____€ _____€ 9 AUTRES REVENUS • revenus fonciers _____€ _____€ _____€ · contrat d'épargne-handicap _____€ _____€ _____€ autres _____€ _____€ \square \square \square \square \square 10 CHARGES DÉDUCTIBLES $\sqcup \sqcup \sqcup \sqcup \sqcup \in$ pensions alimentaires versées
CSG déductible sur les revenus _____€ _____€ _____€ _____€ _____€ du patrimoine • épargne retraite et cotisations _____€ volontaires de Sécurité sociale€ _____€ Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration. Je prends connaissance que ma Caisse peut vérifier les montants déclarés. Je m'engage à signaler immédiatement à ma Caisse tout changement intervenant dans ma situation. Signature obligatoire Le: _________ La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L.114-13 du code de la Sécurité sociale - Article 441.1 du code Pénal). La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (Article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé

NOTICE pour remplir votre Déclaration de ressources 2012



Vous devez déclarer tous vos revenus imposables perçus en France en 2012 et certains revenus non imposables (rubriques 2 et 3).

- Si vous avez perçu des revenus à l'étranger ou versés par une organisation internationale, vous devez les ajouter à ceux perçus en France dans les rubriques 2 à 9.
- Si vous avez payé des frais de tutelle ou de curatelle, vous devez les déduire des revenus à déclarer dans les rubriques 2 à 5 et 7 à 9.
- Si vous avez racheté des trimestres pour la retraite, dans la limite de 12, vous devez déduire les sommes payées à ce titre des montants des revenus à déclarer dans les rubriques 2 ou 7.

Personnes dont les ressources sont à déclarer

- Dans tous les cas : vous, votre conjoint, concubin ou pacsé actuellement à votre foyer.
- Si vous demandez à bénéficier d'une aide au logement : les ressources de tout autre personne que votre conjoint, concubin ou pacsé, qui a vécu au moins 6 mois à votre foyer en 2013 et y vit toujours. Si vous devez déclarer les revenus de plusieurs autres personnes, demandez d'autres formulaires à votre Caf ou imprimez-les à partir du caf.fr espace Accéder aux services en ligne, rubrique "Télécharger un formulaire".

Salaires avant abattement fiscal de 10 %

- Sont inclus dans les salaires : toutes les heures supplémentaires, les congés payés et la partie imposable des indemnités de licenciement. Sont également assimilés à des salaires : les traitements, les revenus de stages, de contrats aidés (CIRMA, CAV, CAE...), Contrat unique d'insertion (CUI), de contrats de professionnalisation, l'Aide différentielle au reclassement (ADR), les indemnités des élus locaux non soumises à prélèvement libératoire, les compléments notamment familiaux pour les organisations internationales, les rémunérations des gérants et associés, les avantages en nature, la partie imposable des ressources pour les apprentis sous contrat et les assistantes maternelles, les bourses d'études imposables.
- Indemnités journalières imposables, de maladie, maternité, paternité et fraction imposable des indemnités d'accident du travail ou de maladie professionnelle, versées par votre organisme d'assurance maladie.
- Frais réels déductibles : le montant déclaré aux Impôts.

3 Indemnités d'accident du travail ou de maladie professionnelle

• Fraction non imposable versée par votre organisme d'assurance maladie.

Allocations de chômage et préretraites avant abattement fiscal

- Allocations de chômage partiel ou total versées par Pôle emploi, allocations spécifiques de reclassement (ASR), allocations de formation-reclassement (AFR), allocations formation de fin de stage (AFFS) ou rémunérations des stagiaires du public (RSP), allocation différentielle perçue au titre du Fonds de solidarité des anciens combattants d'Afrique du Nord et allocation équivalent retraite (AER), Allocation de sécurisation professionnelle (ASP).
- Allocations de préretraite totale, préretraite progressive, allocations de chômage du Fonds national de l'emploi versées par Pôle emploi, allocations de remplacement pour l'emploi (ARPE) ou pour cessation anticipée d'activité.

Revenus des professions non salariées sans déduire les déficits des années antérieures

- Bénéfices industriels ou commerciaux (BIC), bénéfices non commerciaux (BNC), bénéfices agricoles (BA).
- Micro BIC, micro BNC et plus-values à court terme (après déduction des abattements fiscaux forfaitaires).
- Auto-entrepreneurs (y compris ceux ayant opté pour le versement libératoire) : Chiffre d'affaires ou recettes après déduction des abattements fiscaux applicables au régime «Micro».
- Rémunération non soumise au régime fiscal des "traitements et salaires" des gérants et associés.
 - Attention : Vous avez une ligne spéciale pour déclarer vos revenus si vous êtes adhérent d'un centre de gestion agréé ou autoentrepreneur ou dépendez du régime micro, et une autre ligne pour vos bénéfices si vous n'êtes pas adhérent d'un centre de gestion agréé.
 - Si votre forfait n'est pas fixé, après avoir coché la case prévue vous devrez nous le communiquer dès que vous en aurez

Déficits professionnels ou fonciers sans reporter les déficits des années antérieures

• Déficits de l'année 2012 uniquement : déficits professionnels -montants réels- (travailleurs indépendants) ou déficits fonciers -montants limités à 10 700 euros ou 15 300 euros si amortissement PERISSOL-.

Retraites, pensions et rentes imposables avant abattement fiscal

• Toutes pensions et rentes imposables reçues en 2012, y compris l'allocation de préparation à la retraite perçue au titre du Fonds de solidarité des anciens combattants d'Afrique du Nord.

Pensions alimentaires reçues avant abattement fiscal

• Toutes les pensions alimentaires reçues en 2012.

Autres revenus après abattements fiscaux sans déduire les crédits d'impôts, les déficits et les pertes des années antérieures

- Revenus fonciers (revenus de biens immobiliers), micro fonciers (après déduction de l'abattement fiscal forfaitaire).
- Rentes des contrats d'épargne-handicap souscrits par vous-même. Ne déclarez pas la rente-survie souscrite par votre famille en
- Autres : revenus des capitaux et des valeurs mobilières (actions, obligations...) après abattement,
 - revenus soumis à prélèvement libératoire sans déduire le montant de l'impôt, y compris les indemnités des élus locaux,
 - plus-values et gains divers taxés à un taux forfaitaire, y compris les plus-values de cession des professions non salariées,
 - rentes viagères à titre onéreux.

Charges déductibles

- Pensions alimentaires versées. Lorsque les montants font suite à une décision de justice intervenue avant le 1er janvier 2006, précisez-le sur papier libre.
 - Ne déclarez pas celles versées aux enfants majeurs pour lesquels vous recevez des prestations, ni les prestations compensatoires versées sous forme de capital et sur une période inférieure ou égale à 12 mois.
- CSG déductible sur les revenus du patrimoine.
- Plans d'épargne retraite (Perp, Préfon...), cotisations volontaires de Sécurité sociale y compris cotisations de rachat au titre de la retraite pour les personnes ne percevant ni salaires ni pensions.

Situation particulière

- si vous avez une carte d'invalidité ou,
- si vous percevez une pension d'invalidité militaire ou une pension d'accident du travail d'un taux d'au moins 40 %, vous devez nous adresser une copie de la carte ou de la notification de la pension, si vous ne l'avez pas déjà fait.